

---

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

---

### HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales d'alors, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter aux institutions déjà bénéficiaires du Fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le Fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à CHF 48.- par habitant·e.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 2 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux d'alors fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après approbation par le Conseil d'État.

### FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un·e délégué·e de chacune des neuf municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désigné·e·s par le CA, dont le(la) président·e,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégué·e·s choisi·e·s parmi les membres de chacun des neuf conseils communaux de la Riviera.

#### Conseil administratif

Les membres du CA sont désigné·e·s par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

En 2025 et pour le reste de la présente législature, la présidence et la vice-présidence du CA sont assurées respectivement par M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, et Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant-e ainsi que pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut octroyer des aides à la création et des soutiens ponctuels.

### Bureau exécutif

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle, ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.

En 2025 et jusqu'à la fin de la législature, le BE est composé de :

- M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, Président ;
- Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey, Vice-présidente ;
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux.

### Commission intercommunale de gestion

A l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du FCR pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner les comptes et le budget de l'exercice à venir.

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2024 et en octobre pour l'examen du budget 2026, en présence d'un membre du CA. Basées sur l'année législative et le tournus établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance de mai 2025 :

Présidente : Mme Corinne Ansermoz, conseillère communale à Jongny ;

Rapporteur : M. André Joye, conseiller communal à Jongny  
(en remplacement d'un délégué de Corseaux).

Séance d'octobre 2025 :

Président : M. André Gruaz, conseiller communal à La Tour-de-Peilz ;

Rapporteuse : Mme Mireille Roth, conseillère communale à Corsier-sur-Vevey.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé, à l'unanimité, aux conseils communaux de la Riviera, l'adoption des comptes 2024 ainsi que l'adoption du budget 2026.

Enfin, relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

## **ACTIVITES 2025**

Au cours de l'année 2025, le CA et le BE se sont réunis à quatre reprises en mars, juin, septembre et décembre.

En 2025, 22 institutions ont bénéficié du soutien du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2025 ») ainsi que l'Agenda régional.

L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

### Suivi des institutions bénéficiaires

Avec le soutien du SAI, chargé de la gestion du FCR et du suivi des 22 institutions bénéficiaires (analyse des comptes, des rapports d'activités, des budgets, de la programmation / rencontres avec des institutions, etc.), le BE et le CA procèdent à un point de situation régulier sur leur évolution. Le but du FCR étant de soutenir les institutions de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, le BE et le CA ont la mission de s'assurer que les subventions versées sont en adéquation avec lesdites charges artistiques de chacune.

Même si l'année 2025, respectivement la saison 2024-2025, se soit dans l'ensemble déroulée de manière satisfaisante pour les institutions bénéficiaires, nombre d'entre elles demeurent préoccupées : inflation toujours marquée, recrutement des bénévoles plus compliqué, difficulté d'assurer une rémunération juste des acteurs culturels (artistes, bénévoles), sans compter les caprices de la météo qui pèsent sur les recettes des manifestations en plein air.

Parallèlement, elles soulignent qu'il reste difficile de maintenir ou de trouver des soutiens, en particulier auprès de partenaires privés, tels que les sponsors, sans compter que les institutions disposent de peu de marge de manœuvre pour accroître leurs recettes propres (billetterie notamment).

Le SAI a rencontré 2 institutions à leur demande, l'une pour évoquer ses difficultés économiques et l'autre pour discuter de son retour au 2m2c en 2026. S'agissant des institutions montreuusiennes, dont la programmation se déroule à l'Auditorium Stravinski, il est prévu qu'elles réintègrent le 2m2c, dès le troisième trimestre 2026, après le Montreux Jazz Festival.

### Agenda culturel régional

L'Agenda régional est paru, comme prévu, à 6 reprises en 2025.

Les charges de l'Agenda régional sont variables, car elles dépendent du nombre de pages imprimées et des rentrées publicitaires. Ainsi, bien que les coûts liés à la version papier tendent à se stabiliser, voire à diminuer légèrement, les frais postaux pour la distribution à un nombre croissant de ménages continuent d'augmenter ; toutefois, dans l'ensemble, les coûts restent maîtrisés.

Il convient de noter que depuis 2016, la Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS) prend en charge une partie de ces coûts en octroyant au FCR une subvention pérenne de CHF 12'000.- par an.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023, un nouveau webservice a été mis en place, offrant aux annonceurs une interface plus simple et plus complète tout en renforçant la visibilité de l'offre culturelle.

### Intégration dans la liste des institutions bénéficiaires du FCR

Lors des séances de juin et de décembre, le CA a refusé à deux reprises – une première fois pour l'année 2025, puis pour l'année 2026 - les demandes d'intégration de l'Association Montreux Celebration et de son événement « Freddie's Celebration Day », dans la liste des institutions bénéficiaires du FCR. A l'issue d'un examen approfondi des deux demandes et de discussions nourries au sein du BE et du CA, il a été conclu que les objectifs et activités de l'Association ainsi que de son événement ne correspondaient pas aux principes du FCR.

### Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2025, 24 dossiers d'aide à la création/soutien ponctuel ont été traités par le FCR (cf. annexe « Liste des demandes d'aide à la création/soutien ponctuel traités en 2025 »). Parmi ceux-ci, 6 répondaient aux principes d'octroi du FCR et ont fait l'objet d'une décision favorable ; tous sous la forme d'aides à la création.

### Budget 2026 / répartition des subventions 2026

Comme chaque année, en septembre, le BE et le CA ont élaboré le budget 2026, sur la base des informations transmises par les institutions bénéficiaires. Il intègre les contributions des communes, fixées à CHF 47.- /habitant·e sur la base de la population au 31.12.2024, auxquelles s'ajoutent une subvention annuelle de CHF 12'000.- octroyée par la CITS pour la participation aux frais de l'Agenda Riviera, ainsi qu'un prélèvement de CHF 160'000.- sur le compte « Provision ». Le total des revenus du FCR pour l'année 2026 s'élève ainsi à environ CHF 4.139 millions. Le budget 2026 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera en fin d'année 2025.

Ensuite, lors de sa séance de décembre, sur proposition du BE, le CA a réparti les subventions aux institutions bénéficiaires, sur la base du budget 2026, ainsi que sur la base du suivi attentif des institutions et l'analyse globale qui en résulte.

### Comptes 2025

Le préavis sur l'exercice 2025 du FCR présente les principaux éléments financiers, auquel il convient donc de se référer.

### Procédure d'adoption des comptes et du budget du FCR

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports de la commission intercommunale de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Vevey - le 19 mars 2026 / SAI – NRP